

BOIS RIVEAU

PLAN SIMPLE DE GESTION

Surface : 37 ha 55 a 91 ca

Période d'application : 14 années
A compter de la date d'agrément

Propriétaire : GF Sauvegarde des Feuillus du Morvan
01, rue des Pierres
BP 60046 - 71402 Autun Cedex

Document établi par le gestionnaire mandaté :

Tristan SUSSE, Expert Forestier Agréé,
5, rue du val de Saône – 21 270 BINGES

A, le.....

Signature

Agréé le Par le CRPF de Bourgogne

Sous le numéro :

Plan Simple

Bois Riveau (71)

Table des matières

1.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
1.1.	Renseignements sur la forêt	5
1.1.1.	Situation géographique.....	5
1.1.2.	Propriétaire.....	5
1.1.3.	Servitude.....	5
1.1.4.	Parcellaire cadastral	5
1.1.5.	Parcellaire forestier	6
1.1.6.	Surface soumise et durée d'application	6
1.1.7.	Engagement vis-à-vis de l'Etat.....	6
1.1.8.	Certification	6
1.2.	Renseignements sur les conditions de production et le milieu	6
1.2.1.	Climat	6
1.2.2.	Relief et hydrographie.....	7
1.2.3.	Etat sanitaire	8
1.2.4.	Comportement des essences.....	8
1.3.	Enjeux associés à la forêt	9
1.3.1.	Enjeux économiques	9
1.3.2.	Equipement de la forêt	9
1.3.3.	Personnel et matériel.....	9
1.3.4.	Le réseau de desserte.....	9
1.3.5.	Enjeux sociaux	10
1.3.6.	Enjeux environnementaux.....	10
1.3.7.	Enjeux cynégétiques	10
2.	ETAT ACTUEL DES PEUPLEMENTS	10
2.1.	Historique de la propriété.....	10
2.2.	Gestion appliquée au cours du dernier PSG	11
2.2.1.	Type 1 : Futaie résineuse.....	11
2.2.2.	Type 2 : Futaie feuillue	12
2.2.3.	Type 3 : Perchis feuillu	12
2.2.4.	Type 4 : Plantation feuillue	12
3.	PROPOSITIONS DE GESTION	13
3.1.	Objectifs du propriétaire	13
3.2.	Directives de gestion.....	14
3.2.1.	Type 1 : Futaie résineuse.....	15
3.2.2.	Type 2 : Futaie feuillue	15
3.2.3.	Type 3 : Perchis	16
4.	PROGRAMME DES COUPES ET TRAVAUX	16
4.1.	Programme de travaux	16
4.1.1.	Enrichissement :	16
4.1.2.	Régénération naturelle :	16
4.1.3.	Infrastructure et parcellaire :	16
4.2.	Programme de coupe	16

1.1.5. Parcellaire forestier

Le parcellaire forestier repose toujours sur celui établi au précédent PSG. Il se compose d'une seule parcelle forestière.

1.1.6. Surface soumise et durée d'application

La surface forestière est ainsi de 37,5 ha. Le présent document de gestion fait suite à un PSG antérieur datant de 2003 et dont l'application courait jusqu'en décembre 2023 et d'un avenant modifiant les modalités de gestion des peuplements.

Il est établi pour une durée de 14 ans à compter de la date d'agrément.

1.1.7. Engagement vis-à-vis de l'Etat

La propriété ne bénéficie pas d'engagements fiscaux.

1.1.8. Certification

Le GF SFM fait partie du groupe GGRFB, certifié selon le label du **FSC** renouvelé en 2022 jusqu'en 2026 sous la référence IMO-FM/COC-243522.

Le label FSC n'a pas permis d'accéder jusqu'alors à quelques niches commerciales, avec d'intéressantes plus-values mais le contexte pourrait évoluer avec la certification de transformateur locaux.

La marque **PEFC** est également peu revendiquée par nos acheteurs locaux.

1.2. Renseignements sur les conditions de production et le milieu

1.2.1. Climat

La propriété est située au cœur de la sylvoécocorégion « le plateau Autunois. Cette région est caractérisée par un climat semi-continentale. Les contrastes thermiques sont marqués, avec des hivers longs et des étés chauds avec une tendance orageuse.

Les données climatiques présentées ci-après correspondent aux normales (1981-2010) enregistrées à la station météorologique d'Autun à une altitude de 310 m.

Température moyenne : 10,8°C

Température moyenne maximale : 19,7°C

Température moyenne minimale : 2,5°C

Le relief est assez plat sur les parties hautes mais la grande majorité du bois est située sur des pentes légères à déclivité plus marquée au Nord.

La forêt se situe sur les terrasses de la plaine alluviale de la Saône et repose essentiellement sur une formation géologique dite Argilo-limoneuse du Quaternaire récent.

Les sols dérivent de formation du Primaire par la mise en place du socle hercynien, suivie d'éruptions volcaniques, de métamorphisme et de sédimentation détritique. Il s'agit de terrain cristallin. Les sols se composent de sables argileux grossiers mêlés de débris de quartz et de schistes

Les sols sont superficiels avec une profondeur moyenne inférieure à 50 cm, acidifère avec quelques enrichissements en colluvion dans les fonds et replat. Ils sont favorables à la culture des peuplements feuillus lorsque le sol est plus profond et aux résineux sur les secteurs plus superficiels.

1.2.3. Etat sanitaire

On observe des dépérissements suite aux fortes chaleurs sur le douglas, pins et sur le châtaignier. Ces bois dépérissant ou secs seront précieusement conservés et recensés par géolocalisation pour la certification FSC et accroître l'IBP de la propriété.

1.2.4. Comportement des essences

Le chêne

Le chêne est présent sur les sols bien alimentés en eau et sur les sols les plus superficiels. Dans ce dernier cas, il s'agit de petit bois, nerveux, peu élancés destinés à produire sur le long terme de petite grume destinés à des utilisations secondaires. La densité est forte supérieure à 100 tiges/ha avec une dominance de petit bois. Sur les sols plus étoffés, la qualité s'améliore avec la possibilité de produire des gros bois avec une grume allant de 6 à 10 m. Les défauts majeurs sont la roulure, gélivure et la brogne. La densité du chêne est généralement faible et il est en mélange avec d'autres essences feuillues. Les utilisations de chêne en provenance de cette forêt sont selon les qualités : avivés, charpente pour les meilleures qualités, palette, traverse, emballage pour le surplus.

Le hêtre, frêne et robinier

Ils sont présents sur le flanc du bois Riveau et constituent les essences feuillues secondaires. La majeure partie des produits trouvent leur débouché en sciage et piquet. Les bois ont des hauteurs de grume comprises entre 7 et 10 mètres.

Le châtaignier

C'est l'essence dominante de la futaie feuillue. Il est souvent issu de rejet de souche. Les petits bois sont dominants mais il existe un contingent de bois moyen. La densité est de l'ordre de 100 tiges/ha. Les utilisations de cette essence en provenance de cette forêt sont selon les qualités : chauffage, piquet et sciage.

1.3.5. Enjeux sociaux

Les enjeux sociaux existent sur la forêt de Riveau, qui est traversée par le GR 131 avec une fréquentation moyenne du public. A noter quelques VTT qui utilisent les pistes forestières.

Cette fréquentation n'est pas en mesure d'influencer de façon notable la gestion de la forêt, dont les objectifs correspondent parfaitement à cet accueil.

1.3.6. Enjeux environnementaux

Facteurs biologiques : La propriété est en Espace Boisé Classé et une partie de la propriété est dans le périmètre de protection du Château du petit Montjeu. Ce classement entraîne des difficultés pour l'amélioration de la desserte forestière. La partie Est du massif au niveau des lacets est compris dans un ZNIEFF 260005621 : Bocage et bois à Brisecou, couhars et riveau. La commune d'Autun dispose d'un PLU, révisé le 2/07/2007 sans incidence sur la forêt.

Facteur paysager : La forêt est très visible depuis la ville d'Autun. Elle est intégrée à la ceinture verte de la commune. La gestion appliquée à cette forêt est en adéquation avec le maintien du paysage.

1.3.7. Enjeux cynégétiques

Contexte : La chasse est un objectif secondaire pour le propriétaire. Elle est louée malgré la surface restreinte et nécessaire afin d'assurer le développement de la régénération naturelle.

Les espèces présentes sont le sanglier, le chevreuil. Si la présence du sanglier est faible, celle du chevreuil est problématique avec la sylviculture engagée. Les espaces ouverts vont progresser. Les quelques bordures enherbées sont également très favorables pour l'alimentation du gibier. Enfin, la présence de la ronce sur l'ensemble de la forêt constitue une grande disponibilité alimentaire.

L'objectif du propriétaire, en matière de gestion cynégétique, est d'encourager une pression de chasse élevée, dans le but de préserver la régénération naturelle nécessaire au renouvellement constant des peuplements. L'augmentation du prélèvement de chevreuil est souhaitée.

2. ETAT ACTUEL DES PEUPEMENTS

2.1. Historique de la propriété

La forêt a été acquise par le groupement en 2003 dans l'objectif de communiquer sur la gestion en irrégulier des peuplements de douglas et d'éviter la coupe rase. Une coupe intensive venait d'être réalisée.

C'est dans ce contexte qu'un contrat forêt avait été souscrit avec la région Bourgogne et un avenant au plan simple de gestion avait été déposé et agréé par le CRPF pour surseoir à toute transformation des peuplements et de les traiter de manière douce en recherchant leur renouvellement progressif par la voie naturelle.

Les dernières années de sécheresse et de canicule, ont provoquées le dépérissement des épicéas, de quelques pins et douglas qui ont séchés sur pied n'affectant pas pour autant le capital producteur. Les semis sont majoritairement de douglas et ont aujourd'hui une taille de 0,5 à 2,5 m de hauteur. La régénération doit s'étendre par des mises en lumière régulière.

La régénération de sapin est également bien présente et on observe quelques jeunes plants de mélèze. En revanche, la régénération feuillue (bouleau, hêtre, châtaignier, chêne) est encore trop peu présente au sein de cette régénération résineuse.

2.2.2. Type 2 : Futaie feuillue

Ce type est situé sur les zones basses de la forêt à texture plus argileuse et sur les pentes où le sol est plus superficiel.

Dans le premier cas, le châtaignier est l'essence dominante présent à l'état de petit bois et bois moyen issu souvent de rejet de souche. La futaie est complétée par quelques grumes de chênes, hêtre, frêne et robinier au stade de bois moyen et gros bois. La densité de la futaie varie de 80 à 120 tiges/ha. Le complément de la futaie est assuré par des trembles et bouleaux.

Dans le second cas, il s'agit d'une jeune futaie de chêne dont le diamètre varie de 20 à 35 cm complétée par quelques châtaigniers, bouleaux et résineux divers (pin sylvestre notamment). La densité est forte supérieure à 300 tiges/ha. La vigueur est moyenne avec une hauteur ne dépassant pas 14 m. La régénération est absente compte tenu du couvert.

2.2.3. Type 3 : Perchis feuillu

Les perchis feuillus recouvrent une surface de 2 ha, soit 5 % de la surface totale. Ils constituent le stade de développement avec une hauteur dominante comprise entre 8 et 14 mètres. Chêne, châtaignier, hêtre et divers constituent ce perchis. La densité des tiges d'avenir ressort à plus de 100 tiges/ha. C'est à ce stade que commencent les 1ères éclaircies de bois de chauffage ou de trituration, soit avec des particuliers, soit avec des moyens d'abattage mécanisé.

2.2.4. Type 4 : Plantation feuillue

La plantation résulte d'une coupe rase de mélèze du Japon et de quelques vieux pins et douglas réalisée par le gestionnaire précédent. Le boisement a été réalisé en 2001 en mélèze, chêne rouge et érable sycomore avec pose de protection individuelle à une densité de 280 plants/ha. La réussite est plutôt bonne malgré l'absence d'entretien. Des dégâts ont été provoqués par le gibier. La hauteur varie de 8 à 12 m selon les essences.

	A/B	C	D
Chêne	70-75	55-60	30-40
Hêtre	65-70	50-55	30-40
Châtaignier	55-60	45-50	30-40
Pin	60-65	45-50	30-40
Douglas	65-70	50-55	30-40
Sapin	55-60	45-50	30-40

Il faudra naturellement être moins exigeant sur les stations les plus difficiles et minorer les valeurs ci-dessus.

La régénération n'est absolument pas un but en soi. Aucun domaine forestier ne s'est jamais enrichi en vendant sa régénération. Elle ne doit rester qu'un moyen pour assurer la continuité de la production et parvenir à individualiser les meilleurs producteurs potentiels. Dans un souci de qualité et de prix de revient, elle sera, dans la mesure du possible, éduquée en demi-ombre pour profiter au mieux des processus naturels de sélection, d'éducation et de lutte contre la concurrence herbacée. Il sera apporté beaucoup de soin à doser la lumière pour que puissent être pris en considération les caractères plus ou moins héliophiles des différentes essences aux différents stades de leur jeunesse. Telle tâche sera plus rapidement ouverte pour favoriser le chêne ou le pin, telle autre sera maintenue plus ombragée pour laisser monter le hêtre, le sapin. Il est difficile de définir en surface et avec précision l'objectif de régénération, le but de la sylviculture n'étant pas la régénération. Nous pensons cependant que le minimum de surface recouverte par des régénérations entre 0 et 5 m ne devra pas descendre en dessous des 15% de la surface totale.

Le propriétaire est très sensible à la conservation voire même à l'amélioration de la biodiversité dans ce cadre remarquable de beauté. La prise en compte de cet objectif n'est nullement antagoniste avec la volonté affirmée de maximisation de la productivité en valeur. Bien au contraire, elle favorise un écosystème en parfaite santé, mieux apte à réagir aux aléas climatiques et biologiques qui pourraient le déstabiliser. Dans cette optique, le sylviculteur ne cherchera pas à transformer des zones naturellement improductives. Il favorisera les essences minoritaires. Il conservera sur pied des arbres sans valeur marchande, refuges d'une faune extrêmement riche.

L'objectif chasse doit rester secondaire. Une belle chasse n'est d'ailleurs pas incompatible avec une sylviculture dynamique sur les principes très généraux, exposés plus haut. Mais il ne faudrait en aucun cas que les différentes décisions de technique forestière soient dictées ou restent cantonnées dans un cadre imposé par des surdensités d'herbivores.

3.2. Directives de gestion

Cette forêt est gérée depuis son acquisition en futaie irrégulière. Les directives de gestion pour ce nouveau PSG doivent poursuivre et confirmer les orientations définies dans le dernier avenant. Avec les éléments à notre disposition et des constats établis sur le terrain, nous

3.2.3. Type 3 : Perchis

Ouverture de cloisonnement d'exploitation et détournage des tiges de place en privilégiant le chêne. Prélèvement inférieure à 20 %. Rotation fixée à 14 ans.

4. PROGRAMME DES COUPES ET TRAVAUX

4.1. Programme de travaux

4.1.1. Enrichissement :

- * Réalisation de potets travaillés en 2024,
- * Plantation en chêne sessile, érable sycomore par placeau de 12 plants,
- * Pose de protection individuelle.
- * Regarni si nécessaire l'année suivante,
- * Dégagements manuels en 2025, 2026, 2028, 2030.

4.1.2. Régénération naturelle :

- Désignation de cloisonnement afin d'éviter tout dégât lors des exploitations mécanisées.
- Depressage si besoin en fin de période

4.1.3. Infrastructure et parcellaire :

Les chemins, pistes et les lignes seront entretenus selon les besoins par les locataires de chasse. Création d'une route forestière sur 350 ml ou création d'une place de dépôt au cours de la période.

4.2. Programme de coupe

Année	Surface totale (ha)	Type 1 (ha)	Type 2 (ha)	Type 3 (ha)	Observation
2024	37,5	18,4	10,2	2,2	Mise en attente à l'Est du type 2 au niveau des lacets
2030	18,4	18,4			
2037	37,5	18,4	16,2	2,2	

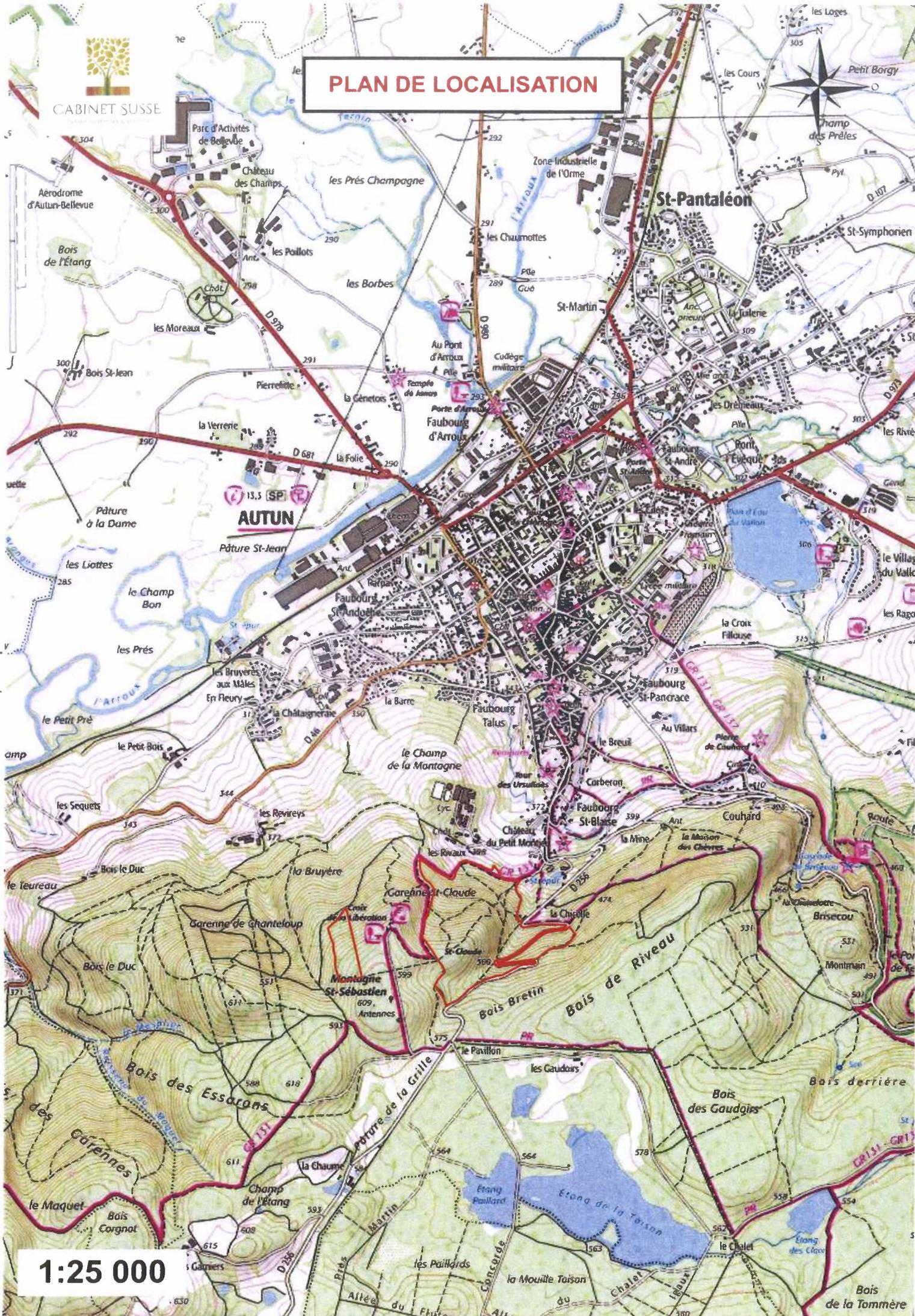
Le Gérant (date et signature) :

P.S. : Merci d'adresser une copie de la décision d'agrément au gestionnaire.



CABINET SUSSE

PLAN DE LOCALISATION



1:25 000